

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1279

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Vente, à M. Dessus, d'une parcelle de terrain située avenue de Gadagne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose de vendre une parcelle de terrain de 695 mètres carrés située avenue de Gadagne à Saint Genis Laval, à monsieur Dessus qui souhaite l'incorporer à sa propriété contiguë.

Ce terrain constitue un délaissé après la réalisation de l'avenue de Gadagne qui ne présente pas d'intérêt pour la Communauté urbaine.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ladite parcelle serait vendue au prix de 9 535,40 € admis par le service des domaines ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette cession aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

2° - La somme à encaisser pour l'exercice 2003 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 9 535,40 € en recettes - compte 775 100 - fonction 820 (opération 0027),

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 3 543,91 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 820 et en recettes - compte 211 200 - fonction 820 (opération 0027),

- plus-value réalisée : 5 991,49 € en dépenses - compte 676 100 - fonction 01 et en recettes - compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,